bpost

Tarifs des services financiers postaux[1]

Versement postal au crédit d'un compte d'Etat ou d'un compte bancaire ouvert auprès d'une institution financière établie en Belgique.

Tarifs fixés en exécution des Conditions générales[2], conformément au Code de droit économique et à l'arrêté royal du 23 mars 1995.

N°41 du 01/01/2027

OPÉRATIONS DE GUICHET

Versement postal sur un compte d'Etat ou sur un compte bancaire d'un tiers :

- Versement par un donneur d'ordre qui est une personne physique qui fait un versement postal exclusivement en son nom propre tel que défini dans les Conditions générales du versement postal.
- Tarif de base (dans un bureau de poste ou un point poste) pour un versement postal : **4,25 €**.

1. Les tarifs de BNP Paribas Fortis et de Ria sont mentionnés dans une documentation séparée. Pour de plus amples informations à propos des services postaux, vous pouvez vous adresser au guichet des bureaux de poste.
2. Les Conditions générales applicables au versement postal sur le compte de paiement d'une tierce personne sont disponibles dans votre bureau de poste et sur www.bpost.be.